



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le **6 JUIL. 2023**
ID : 039-283900017-20230703-B2023_29-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 3 juillet 2023

Membres en exercice : 5
Présents : 5
Nombre de votants : 5
Votes pour : 5
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
21/06/2023

Délibération n° B 2023-29

Construction du CIS de St AUBIN : approbation de l'APD

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Christine RIOTTE ; Messieurs Christian BUCHOT, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2022-15 du 6 juillet 2022 relative aux conventions de financement pour la construction des nouveaux CIS de LORETTE et SAINT-AUBIN ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2023-21 du 24 avril 2023 relative aux orientations à confirmer pour la construction du nouveau CIS LORETTE, la construction du CIS SAINT-AUBIN et la mise en œuvre du projet d'un nouveau CIS sur la commune de HAUTEROCHE ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

Par délibération n° B 2023-21 du 24 avril 2023, le bureau du conseil d'administration a décidé de poursuivre l'exécution du projet jusqu'en phase d'avant-projet définitif.

Lors du conseil d'administration du 23 juin 2023, le montant de l'autorisation de programme a été revalorisé pour tenir compte de l'évaluation financière des travaux par la maîtrise d'œuvre, supérieure au prévisionnel.

Le coût des travaux, décomposé en 12 lots, est évalué à 415 600 € HT, hors options. Les pièces constituant l'avant-projet définitif sont jointes au présent rapport.

En raison de leur coût, les options PAC réversible + VMC simple ou double flux ne sont pas retenues.

Le COPIL réuni le 27 juin 2023 a émis un avis favorable sur cet APD.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver l'avant-projet définitif présenté pour la construction du CIS SAINT-AUBIN, joint en annexe, dont le montant des travaux hors options est évalué à 415 600 € HT.

DECISION N° B 2023-29 DU 3 JUILLET 2023

Le Bureau, après en avoir délibéré, approuve l'avant-projet définitif présenté pour la construction du CIS SAINT-AUBIN, joint en annexe, dont le montant des travaux hors options est évalué à 415 600 € HT.

Les annexes sont jointes à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le **6 JUIL. 2023**
Affiché le
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 3^{ème} trimestre 2023

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT